

Utilisation du compte FFB

Le **Compte FFB** est automatiquement ouvert dès lors que le licencié a obtenu son numéro de licence et ouvert son compte licencié sur le site de la FFB (identifiant = numéro de licence - mot de passe = ??). Il ne faut pas confondre le **"Compte"** (compte licencié avec coordonnées du licencié) et le **"Compte FFB"** (compte financier du licencié). Le "Compte FFB" sert uniquement à payer les frais de participation aux tournois internet sous égide de la Fédération, en particulier les tournois "Real Bridge" organisés par les clubs fédérés. C'est le cas pour les tournois de ce type organisés par le Club de Bridge de Lescar. Le fait de fournir les coordonnées d'un compte bancaire (IBAN) donne la possibilité de faire rembourser les sommes restant sur le compte FFB du licencié, en cas de nécessité ou de fermeture du compte. **Attention ... le remboursement n'est jamais automatique, il faut le demander !!!** Noter que l'effacement des informations bancaires est toujours possible et que l'espace licencié signale en permanence que les informations bancaires ont été fournies ou non.

Procédure d'alimentation du Compte FFB

Etape 1 - Se connecter sur son compte licencié - Cliquer sur *"Compte FFB"* à droite du bandeau supérieur

Mon profil > Profil

PROFIL COMPTE AGENDA RÉSULTATS POINTS CLASSEMENT HISTORIQUE MESSAGES PAIEMENTS COMPTE FFB

Jean-Claude FERRET

Accès espace métier
Accueil
Actualités
Votre bridge hebdo
Challenges
Résultats
Simultanés
Compétitions
Calendrier
Joueurs
Trouver un club

M. Jean-Claude FERRET

Número de licence IV IC
02771071 36 33

Nationalité IV Meilleur Classement
France 36

Salon 2022/2023 :
Senior
Club De Bridge De Lescar (2000030)
Comité de l'Adour

Mes points
Mes résultats
Mon classement
Mon agenda
Mon compte
Carte Licence
mini carte
Mes messages

Etape 2 - Cliquer sur la case choisie dans le carré *"Solde de votre compte FFB : nombre de crédits"*.

Mon profil > compte FFB > Historique des transactions

PROFIL COMPTE AGENDA RÉSULTATS POINTS CLASSEMENT HISTORIQUE MESSAGES PAIEMENTS COMPTE FFB

Solde de votre compte FFB : 2 crédits

J'alimente mon compte

20€ 50€ 100€

AUTRE MONTANT

Mon compte bancaire

Si vous souhaitez un remboursement de votre compte FFB par virement, vous devez renseigner votre compte bancaire et télécharger un R.I.B. afin de le valider.

JE RENSEIGNE MON COMPTE BANCAIRE

Historiques des mouvements

Date	Libellé	Montant
samedi 15 juillet 2023 11:01	Inscription au tournoi : Bridge Club Du Pays Granvillais du 19/07/2023 à 14:00	0.00
samedi 15 juillet 2023 11:00	Inscription au tournoi : Club De Bridge De Lescar du 17/07/2023 à 20:15	-2.50
mardi 11 juillet 2023 10:53	Inscription au tournoi : Briedee Club Du Pays Granvillais du 12/07/2023 à 14:00	0.00

Etape 3 - Suivre les instructions de paiement comme sur tout site de paiement en ligne - La procédure de fin de paiement fait revenir sur l'espace licencié

Monetico

Paiement

Crédit Mutuel

Commerçant	FFB (2857349)
Référence	290195
Montant	20 EUR

VISA

Montant de la transaction : 20 EUR

Numéro de carte

Date d'expiration

Mois

/

Année

Nom du titulaire de la carte

Code de vérification

Qu'est-ce que c'est ?

✓ VALIDER

✗ ABANDONNER

Pour annuler votre paiement et retourner sur le site de FFB, cliquez sur le bouton Abandonner.

PAIEMENT SÉCURISÉ

ID Check

VISA SECURE

AMERICAN EXPRESS

SafeKey

1

Politique générale de conservation des données.

Etape 4 - Cliquer sur "Je renseigne mon compte bancaire" - Saisir IBAN et code BIC puis cliquer sur "Valider les informations".

FFB Licencié

Jean-Claude FERRET

Accès espace métier

Accueil

Actualités

Votre bridge hebdo

Challenges

Résultats

Simultanés

Compétitions

Calendrier

Joueurs

Trouver un club

Mon profil > compte FFB > Historique des transactions

PROFIL COMPTE AGENDA RÉSULTATS POINTS CLASSEMENT HISTORIQUE MESSAGES PAIEMENTS COMPTE FFB

Solde de votre compte FFB : 2 crédits

J'alimente mon compte

20€ 50€ 100€

AUTRE MONTANT

Mon compte bancaire

Merci de saisir votre IBAN et votre code BIC.

IBAN

Code BIC

VALIDER LES INFORMATIONS ANNULER EFFACER LES INFORMATIONS SUR LE SITE

Historiques des mouvements